



salaire tronqué non conforme au contrat

Par **mokbe**, le **24/07/2009** à **15:50**

Il ya deux ans pour un remplacement à l'hopital de FREJUS aux URGENCES PEDIATRIQUES ET GENERALE, d'un mois je me suis vu payer la somme de 1500€ avec...une injonction par huissier de reverser la somme de 500€ à l'hopital; sachant que la paye d'un medecin attaché ,pour un mois à plein temps au 3°Echelon est d'environ 3000€ et qu'en l'occurance pour ce mois précité il était admis comme la précédente année, à payer le medecin remplant à un échelon au dessus plus les plages additionnelles ainsi que les gardes ce qui pouvait se chiffrer à 5500€ vu la densité du remplacement 18j non stop au tout début du mois de juillet 2008, hors l'hopital a fait main basse sur 4000€
Quel recours ais-je; quel administration puis je saisir??!!
Merci de m'orienter

Par **Cornil**, le **26/07/2009** à **15:38**

Bonjour "mokbe"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

S'agissant d'un emploi de droit public , c'est le tribunal administratif dont dépend le lieu de travail qu'il te faut saisir.

La procédure est écrite (dépôt d'un mémoires et pièces au tribunal envoyé simultanément à l'adversaire). Il est exceptionnel que le TA entende oralement les parties.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)